



Faune, flore et ... fonge

Dans le monde des vivants dont nous sommes des acteurs déterminants, trois règnes cohabitent et contribuent à l'équilibre de la biodiversité : la faune, la flore et la fonge.

Si les deux premiers règnes sont régulièrement cités dans les diverses études ou publications consacrées à ce thème, ce n'est pas toujours le cas du troisième, la fonge, qui regroupe l'ensemble des champignons. Il est vrai que c'est seulement depuis environ cinquante ans que ceux-ci ne sont plus classés parmi les végétaux mais dans un règne bien à part, le règne fongique.

La biodiversité est un sujet d'actualité qui préoccupe nos gouvernants à l'échelle de la planète.

En France, un rapport, produit en 2010 à la demande du ministère de l'environnement, préconise la création d'une agence dédiée à la biodiversité. C'est ainsi que le 18 mars 2015, l'Assemblée Nationale a voté la création de l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB). Par la suite, un colloque s'est tenu à Strasbourg. Les textes qui en émanent, semblent oublier la fonge. En effet, si les termes se rapportant à la faune et à la flore y sont bien présents, il n'en est pas de même pour les champignons.

Plusieurs mycologues, écologues, naturalistes et scientifiques français se sont émus de cette absence. Ils ont constitué un collectif de fédérations et d'associations mycologiques pour adresser un courrier de sensibilisation et de propositions aux membres du groupe de préfiguration de l'AFB. Ils rappellent que : « *sans les champignons, les forêts ne pourraient pas vivre puisque la fonge est le principal agent de la décomposition du bois mort et donc de la fabrication de l'humus. D'autre part, plus de 90% des plantes ont besoin de former des symbioses avec une ou plusieurs espèces de champignons pour vivre. En résumé, sans champignons, il n'y aurait pas de forêt* ». Ils demandent avec insistance que l'Etat prenne en compte clairement la fonge comme une composante distincte de la biodiversité. Ils rappellent que celle-ci constitue le deuxième groupe d'espèces (plusieurs milliers) sur le territoire national après les insectes.

Par ailleurs, certains s'inquiètent de ce manque de reconnaissance comme la résultante d'une trop grande discrétion de nos associations mycologiques. Plus grave, celles-ci sont parfois en difficulté car le renouvellement des compétences n'est pas toujours assuré localement.

C'est un peu la situation que connaît la Société Mycologique de la Roche sur Yon. Au fil des ans, le nombre des détermineurs régresse et nos capacités d'agir déclinent d'autant. Récemment, le Président de la FAMO (Fédération des Associations Mycologiques de l'Ouest) s'exprimait ainsi : « *pour ma part je pense qu'il faut s'intéresser à la base et donner les moyens pour faire évoluer les mycologues ou apprentis mycologues, il n'y a pas que le microscope ou les recherches ADN* ».

Je partage cet avis et souhaite trouver des réponses à cette problématique afin d'assurer l'avenir de notre association. C'est ainsi que, dès l'automne 2014, nous avons ouvert un atelier de formation à la détermination, le lundi après-midi, de fin septembre à mi-novembre. Nous avons renouvelé l'opération en 2015 et entendons la poursuivre en 2016. A la demande de la demi-douzaine d'administrateurs engagés dans le processus, nous allons franchir de nouvelles étapes. Tout d'abord élargir la période de formation pour commencer dès le printemps. Puis se mettre en situation de détermineur, directement sur le terrain, avant de poursuivre nos travaux pratiques à notre local du pôle associatif. Les permanences pourraient intégrer ces séquences d'études avec un exercice concret d'analyse des paniers reçus. Enfin, l'utilisation du microscope viendrait compléter ce processus de formation le moment venu.

Voilà le programme motivant qui est proposé aux élus du Conseil d'Administration pour 2016. Je formule le vœu, en ce début d'année, que vous soyez nombreux à participer à nos activités et, pourquoi pas, devenir administrateur et ... détermineur ! La SMRY compte sur vous.

Gérard HERBRETEAU
Président